

"Raison d'être et spécificités de la firme bancaire : pourquoi la banque n'est-elle pas une entreprise comme les autres ?"

*Les cahiers du GRATICE*, n°16, printemps 1999, pp.171-190 Dhafer SAÏDANE et Asma BOUGHZALA.

### Résumé

La définition de la banque et de son mode de fonctionnement s'appuient souvent sur une vision empruntée à l'économie industrielle. Les modèles de la firme bancaire qui en découlent, l'envisagent alors soit comme un producteur de crédits à partir de dépôts ou comme fabricant de dépôts à partir de crédits. Or, d'un point de vue institutionnel, l'activité bancaire est une activité fortement réglementée. Le fonctionnement des banques pourrait-il donc s'apparenter à celui d'une firme industrielle ? Quelles sont les spécificités qui les caractérisent ?

### Summary

The definition of the bank and its conduct is often founded on a vision borrowed to industrial economy. Models of the banking firm that derive from this vision consider the bank as a producer of credits from deposits or as a producer of deposits from credits. However, following an institutional viewpoint, the banking activity is strongly regulated. Could the functioning of banks be related to the one of an industrial firm ? What are the specificities of banks ?

Mots-clés : firme bancaire, économie bancaire, économie industrielle de la banque, micro-économie bancaire.

### Introduction

D'après Lord Denning, cité par Lewis [1991], le banquier serait plus facile à reconnaître qu'à définir. L'auteur ajoute "Banks, also hold large amounts of debt as loans : some argue that this is due to historical 'accident' that banks arose before organized markets for securities and equities had evolved". Les banquiers ont alors pris l'habitude de détenir des dettes importantes illiquides sous forme de crédits de long terme. Ils ont, par ailleurs, émis des montants importants de dettes liquides sous forme de dépôts comparés aux fonds propres exigés.

Pour définir la banque et son mode de fonctionnement, certains auteurs lui appliquent alors une vision industrielle. Les modèles de la firme bancaire qui en découlent, envisagent la banque soit comme un producteur de crédits à partir de dépôts considérés comme des inputs [Sealey et Lindley, 1977] soit comme fabricant de dépôts à partir de crédits [Pesek, 1970, Towey, 1974].

Or, d'un point de vue institutionnel, l'activité bancaire est une activité soumise à agrément et surtout fortement réglementée par les autorités monétaires qui peuvent agir de manière quantitative et/ou qualitative. Une réglementation de nature quantitative porte, par exemple, sur la mise en place de ratios prudentiels, de taux de réserves obligatoires ou encore d'un encadrement du crédit. La réglementation qualitative, portant en règle générale sur le niveau des taux d'intérêt, vise à agir sur le niveau des taux de refinancement et donc sur les taux débiteurs et créditeurs.

Dès lors, le fonctionnement de la banque peut s'apparenter à celui d'une firme industrielle dotée cependant de spécificités. Il importe de justifier cette affirmation en apportant des éléments de réponses à deux principales questions. Tout d'abord, pourquoi les banques existent-elles ? Pour traiter cette première question nous ferons appel à l'apport de la nouvelle théorie de l'intermédiation financière (section 1). Ensuite, dans quelle mesure la banque peut-elle être considérée comme une firme spécifique ? Pour cela nous nous focaliserons sur la notion de produit bancaire (section 2).

1/ Pourquoi les banques existent-elles ? : l'apport de la nouvelle théorie de l'intermédiation financière

La littérature a longtemps été dominée par le paradigme des marchés parfaits ce qui a constitué un obstacle au développement d'une analyse moderne de l'intermédiation financière. Ainsi dans un monde idéal caractérisé par la perfection, la complétude des contrats et la symétrie de l'information parmi les participants au marché, les décisions économiques ne dépendent pas de la structure financière. Il y aurait, au contraire, une neutralité des banques au sens du théorème de Modigliani-Miller [1958].

Dès lors, ajouter des banques à cet environnement économique n'a pas de conséquences sur la valeur des unités productives ni sur l'activité réelle. L'intérêt de l'introduction des banques dans ce système économique s'évanouit dans la mesure où les agents sont considérés comme parfaitement informés et honnêtes dans un monde sans frictions. Dans ces conditions, les ménages et les firmes pourraient développer chacun leur propre service d'intermédiation à un coût faible ou nul.

Mais depuis peu on commence à prendre en compte les imperfections du marché et à examiner comment les banques peuvent émerger comme réponse à ces imperfections. Les progrès en matière d'analyse de l'intermédiation financière ont donc nécessité le relâchement de certaines hypothèses notamment celles portant sur l'absence d'incertitudes, de neutralité au risque, et plus globalement de neutralité de l'activité bancaire.

### 1-1/ La réduction des coûts de transaction et de recherche de l'information

On admet à la suite de Coase [1937] et de Williamson [1975] que l'économie des coûts de transaction constitue une réponse majeure à la question de l'émergence des entités organisées que sont les entreprises. Ces coûts sont impliqués par la négociation, la surveillance, la recherche de l'information pertinente ou encore par l'incertitude du marché.

Dans le domaine bancaire, la tradition établie par Gurley et Shaw [1960], admet que les banques transforment des crédits en dépôts sur la base d'une modification d'échéances. Or il est coûteux pour une entreprise non financière d'émettre des dépôts

et de rédiger des contrats de dette. Un intermédiaire financier, au contraire, exploite des économies d'échelle dans l'écriture d'un contrat de dette ce qui lui permet de profiter d'une réduction des coûts de transaction.

L'autre source d'économie de coûts concerne la centralisation de la provision des moyens de paiement permettant d'éviter la duplication de coûts. Ainsi, un agent économique qui reçoit un chèque n'a pas besoin de vérifier la solvabilité du tireur du chèque l'intermédiaire financier se charge de le faire pour lui.

A ces arguments s'ajoute celui des économies d'échelle induites par la gestion collective de l'épargne permettant à la banque en tant qu'intermédiaire financier "grossiste" de diviser de gros actifs en petits montants. Une telle démarche permet à la banque d'étaler sur de gros montants les frais de gestion et d'information ce qui autorise Benston et Smith [1976] à affirmer "The raison d'être for this industry is the existence of transaction costs".

C'est grâce aussi à l'expérience accumulée dans le cadre de relations bilatérales durables que la banque peut obtenir une grande quantité d'informations qui l'autorise à procéder à des ajustements discrétionnaires afin de compléter ses contrats. Les marchés financiers, au contraire, ont une mémoire courte et sont incapables d'accumuler l'information.

## 1-2/ La délégation de surveillance et le contrôle par un monopole naturel

Les coûts de surveillance ou de monitoring résultent du contrôle de la conformité de l'exécution des termes du contrat de prêt-emprunt. Ils sont induits par l'aléa moral provoqué par l'incapacité du prêteur sur le marché à exercer un contrôle sur le comportement de l'emprunteur. Dès lors, la dette émise directement dans le grand public par une entreprise serait contraignante pour le prêteur individuel, car elle l'obligerait à évaluer lui-même la solvabilité de l'entreprise ou à suivre lui-même les notations publiées par les agences de rating. Il en résulte une multiplication des coûts de surveillance. Pour cela, la banque va essayer de remédier aux failles du contrat et consolider certaines de ses clauses [Diamond, 1984, Ramakrishnan et Thakor, 1984].

De plus, le coût de surveillance s'alourdit avec l'apparition de passagers clandestins c'est-à-dire de prêteurs individuels ayant un comportement opportuniste dans la mesure où ils chercheraient à profiter des résultats de l'effort de surveillance déployé par les autres prêteurs individuels.

A cela s'ajoutent les coûts de la vérification ou d'évaluation liés au problème de sélection adverse conduisant à des frais induits par des asymétries d'information parce que le prêteur ne peut pas observer tous les attributs de l'emprunteur [Leland et Pyle, 1977, Bernanke et Gertler, 1985, Boyd et Prescott, 1986 et Chant, 1991].

Afin d'éviter la duplication de ces coûts, les prêteurs vont former une sorte de coalition autour de la banque. Ainsi, compte tenu de l'asymétrie d'information existant entre les deux contractants, la banque va servir de protecteur pour la partie la moins informée. Dans ce cas, la solution consiste à contraindre davantage certaines clauses du contrat de prêt-emprunt. Il s'agit, par exemple, de clauses de remboursement anticipé, de souscription ou de conversion des emprunts obligataires en actions, d'intervention dans la politique d'investissement de la firme.

La banque exerce ainsi un monopole naturel en matière de production d'information [Leland et Pyle, 1977, Ramakrishnan et Thakor, 1984 et Diamond, 1984]. Elle produit ainsi des signaux à moindre coût sur l'entreprise.

### 1-3/ La création et la gestion de la liquidité

La banque est confrontée à un problème de création et de gestion de liquidité. Elle doit, en effet, structurer son portefeuille de sorte que les rendements des éléments de l'actif de son bilan lui permettent de faire face aux contraintes des éléments de son passif (retraits, rémunération des dépôts). Les travaux de Diamond et Dybvig [1983] considèrent que l'existence même des banques constitue une "réponse endogène" à des choix individuels de consommation. Le modèle qu'ils suggèrent présente le rôle économique joué par la transformation d'actifs illiquides en passifs liquides. L'idée est que les dépôts non assurés fournissent certes de la liquidité à la banque mais la soumettent à un risque de retrait inopiné.

L'idée est que les déposants ne savent pas s'ils auront besoin de liquidités pour consommer à la période 1 ou à la période 2. A la date 0, ils déposent leurs liquidités auprès de la banque en convenant du taux d'intérêt qu'ils recevront s'ils retirent leur argent en période 1 ou en période 2. Ce n'est qu'à la période 1 qu'ils savent s'ils ont besoin de liquidités. La banque souffre ici d'une asymétrie d'information car elle ne peut pas vérifier si les déposants qui retirent leur argent à la période 1 peuvent attendre jusqu'à la période 2. L'ennui est que si beaucoup de déposants retirent leur dépôt à la période 1 la banque est contrainte de liquider certains de ses projets de long terme ce qui lui fait subir une perte. La banque risque alors de ne pas pouvoir rembourser les déposants qui souhaitent retirer leur argent pour consommer à la période 2. De plus, les déposants qui avaient projeté de consommer à la période 2 peuvent changer d'avis et être incités à retirer leur argent à la période 1 en même temps que les autres, persuadés que seuls les premiers arrivés seront servis. La banque est alors soumise à un risque de panique bancaire. Le contrat de dépôt comprend donc un équilibre indésirable qui est le "run" bancaire pour lequel tous les déposants, perdant confiance dans la banque, paniquent et retirent immédiatement leur argent y compris ceux qui n'avaient pas l'intention de le faire. Ceci cause un problème économique majeur dans la mesure où même les banques en bonne santé peuvent faire faillite.

Que faire dans de telles circonstances ? La banque pourrait dans ces conditions investir uniquement dans des actifs de court terme et ne plus assurer de transformations d'échéances, ce qui d'une part ne serait pas rentable et d'autre part ne justifierait plus sa raison d'être. La banque pourrait aussi accepter de s'exposer à la panique en investissant partiellement dans des actifs de long terme. Mais la solution d'équilibre selon Diamond et Dybvig [1983] est que seuls les déposants qui ont besoin de liquidités retirent leur argent sans ruée bancaire. Comment ? Les banques peuvent utiliser une arme ayant historiquement fait ses preuves contre les phénomènes de paniques. Elle consiste à suspendre la convertibilité des dépôts en liquidité au-delà des clients qui ont un véritable besoin en argent. Mais dans d'autres circonstances, le phénomène de panique serait éradiqué par un système d'assurance de dépôts public et/ou privé. Ceci éliminerait l'inquiétude des clients quant au remboursement de leurs dépôts.

Cependant, le rôle que jouent les banques dans les systèmes financiers ne doit pas évacuer celui assumé par les marchés de capitaux. En effet, la raison d'être des marchés devient incontournable lorsque les banques affichent un comportement opportuniste vis-à-vis des entreprises notamment lorsqu'elles exercent sur elles un monopole de financement. Les marchés constituent aussi une source de financement complémentaire dans un contexte de moindre incertitude. Mais les relations de long terme que la banque établit avec l'entreprise peuvent servir de cadre et de sources de garanties aux transactions que l'entreprise peut nouer avec les marchés financiers. De ce fait, sur longue période, banques et marchés de capitaux sont complémentaires et non concurrents même si à certains moments et dans certains espaces l'un peut dominer l'autre.

## 2/ La banque est-elle une firme spécifique ?

Une banque se distingue d'une firme quelconque au moins à deux niveaux. D'abord, au niveau du caractère spécifique de sa réglementation, ensuite, au niveau du caractère spécifique de sa production. En effet, il n'existe pas d'activité économique aussi réglementée que l'activité bancaire. Ce rôle de régulateur est assuré, en France, par le Comité de la réglementation bancaire qui agit conjointement sur les conditions de production des banques ainsi que sur leur environnement.

### 2-1/ la réglementation de la production bancaire

La réglementation de la production fait référence au respect de certaines règles prudentielles. Il s'agit des ratios de fonds propres, de l'assurance des dépôts et de la liquidités des actifs.

La réglementation des fonds propres : cette mesure a pour objectif la sécurité de l'appareil productif bancaire. Harrington [1987] distingue quatre fonctions pour les fonds propres. Il s'agit de l'absorption des pertes, de l'amélioration de la confiance des

déposants et autres créanciers, du financement des dépenses d'équipement et enfin de l'apport de ressources long terme permettant de réduire l'asymétrie des échéances. Le contrôle des fonds propres vise donc la minimisation du risque d'insolvabilité des banques par le respect d'un ratio minimal de capital disponible. Cette réglementation fait partie des mesures constituant la réglementation prudentielle. Au numérateur ce coefficient comporte les fonds propres nets et une proportion de ressources à terme (échéance supérieure à 5 ans). Au dénominateur, on trouve les crédits à la clientèle (échéance supérieure à 5 ans), ainsi que certaines immobilisations, participations et valeurs mobilières.

La réglementation en matière d'assurance des dépôts : l'une des questions les plus importantes lorsque l'on aborde ce point est celle de savoir si cette réglementation doit être gérée par un système d'assurance privée ou si elle doit plutôt être placée sous le contrôle de l'Etat, c'est-à-dire de la Banque centrale [Artus et Pollin (1989)]. Le rôle de la Banque centrale en tant que prêteur en dernier ressort peut apparaître plus souhaitable dans la prévention contre les risques systémiques. De fait, contrairement aux organismes d'assurances privés qui n'ont pas de pouvoir d'imposer des règles, l'intervention de la Banque centrale en tant qu'émanation de la puissance publique possède une crédibilité absolue. En revanche, la crédibilité des organismes d'assurances est fonction croissante des réserves qu'elle exige. L'Etat bénéficie donc d'un privilège naturel en matière d'assurance des dépôts.

Une Banque centrale peut, en outre, refuser d'intervenir comme prêteur en dernier ressort en faveur de banques de taille modeste. Par contre, son intervention serait souhaitable voire nécessaire pour des banques en difficulté de taille importante. Les organismes d'assurance des dépôts privés interviendraient quant à eux comme prêteurs en dernier ressort pour les banques de petite taille. L'idée est donc de réservier à la Banque centrale les interventions permettant de veiller aux grands équilibres.

Un problème demeure cependant posé. Quel est le degré d'efficacité des mécanismes de protection des intermédiaires bancaires ? Deux thèses s'opposent. La première, celle de Diamond et Dybvig [1983] juge qu'un système d'assurance des dépôts est la condition permettant d'aboutir à la détermination d'un contrat optimal de

partage des risques entre déposants. La seconde, soutenue par Chari [1989] considère que ce type de mécanisme est susceptible d'introduire des modifications importantes dans la structure des risques des portefeuilles bancaires par des prises de risque excessives. Les banques seraient tentées, dans ce cas, d'accroître leurs engagements risqués mais avec une plus forte espérance de profits. L'assurance-dépôts ne conduirait donc pas à la prudence.

La réglementation de la liquidité : l'établissement d'un ratio de liquidité joue sensiblement le même rôle que la réglementation des fonds propres. Cette mesure supplémentaire permet à la banque de se prémunir contre les flux de sortie nets de dépôts et les demandes de crédits de montant important. Introduit en France en 1948 et actualisé en 1988, compte tenu de l'évolution du concept de liquidité, ce coefficient correspond à une réglementation prudentielle plus fruste que celle des fonds propres. Le calcul du coefficient de liquidité n'exige pas, en effet, l'introduction de pondérations différentes pour chaque type d'actifs dans le calcul du risque global. Ce ratio se limite à astreindre les banques à respecter un rapport minimal entre leur actif liquide et leur passif exigible. Il s'agit donc d'une réglementation permettant de s'assurer que les banques font bien face à leur risque de financement.

La réglementation des taux d'intérêt : l'intervention des pouvoirs publics vise une réglementation permettant d'éviter le déclenchement d'une concurrence par les taux perçue comme destructrice. Les taux d'intérêt créditeurs ont souvent fait l'objet d'une surveillance particulière afin de contrôler la concurrence pour la collecte des dépôts susceptible de conduire à des surenchères entre les banques et à des prises de risque dangereuses. Les banques peuvent en effet parfois adopter un comportement atypique en cherchant à surpayer des dépôts alors qu'elles se refinancent à un taux décidé par le marché monétaire. Il résulte de ce choix irrationnel une distorsion de leur bilan. La réglementation des taux d'intérêt peut cependant constituer, à terme, une entrave à la concurrence.

L'output bancaire correspond à l'ensemble des biens et des services proposés par une banque. En s'appuyant sur le rapport du groupe de travail du Conseil National du Crédit [1990] portant sur la productivité des institutions financières, la production des établissements de crédit présenterait 9 spécificités.

Le caractère immatériel constitue la première spécificité. L'ouverture d'un crédit apparaît comme un simple jeu d'écriture. Il découle de cette immatérialité le fait pour les produits bancaires d'être fongibles. Ils ne sont pas le résultat d'une production physique mais d'un travail de bureau. Les produits bancaires ne sont pas soumis à l'usure matérielle. Ils sont faiblement soumis à l'obsolescence. Leur vieillissement est lent. Certains produits bancaires comme les dépôts et les crédits sont aussi vieux que la banque elle-même.

Il s'agit en outre d'un bien hybride ou ambigu car les produits bancaires ne sont ni complètement des biens collectifs, ni complètement des biens privatifs et ils peuvent être les deux à la fois. Notons que production et facteurs de production bancaires se confondent. Du fait de l'existence de fuites, l'adage "les crédits font les dépôts" qui est valable au plan macroéconomique ne l'est plus au plan microéconomique. Au contraire, au plan individuel ce sont les dépôts bancaires qui font les crédits. Les produits bancaires sont détenus individuellement par les agents mais ils reposent sur la confiance et le consensus. Le produit bancaire est intimement lié à la souveraineté de l'Etat qui en gère la création et la circulation.

Les établissements de crédit présentent une ambivalence fonctionnelle car ces derniers sont à la fois des entreprises industrielles produisant et gérant des moyens de paiement et des entreprises de services du fait des activités de financement, de placement et de conseil.

Il en découle que la production bancaire est très surveillée et régulée. Elle est d'abord soumise à agrément lequel est conditionné par l'honorabilité du producteur. De ce fait, on ne peut pas s'improviser producteur de produits bancaires. Ensuite, cette production est très contrôlée car les effets de contagion et les risques inhérents à une mauvaise gestion de cette production ont des conséquences plus importantes sur l'économie réelle que ceux que l'on peut observer dans l'industrie. Si le prix des

produits bancaires n'est pas réglementé il est au moins régulé par les taux directeurs et en particulier par l'enchaînement taux du marché monétaire-taux de base bancaire-taux débiteurs et créditeurs. Ainsi, le prix des produits bancaires dépend de la conduite de la politique monétaire. De ce fait, une banque ne peut pas, à l'instar d'une usine fabriquant un bien réel, produire une quantité infinie de crédits. En effet, si une production importante d'un bien privatif réel n'affecte pas le taux d'inflation du pays, celle des crédits peut mettre en péril la stabilité monétaire de cette économie. Dès lors, et pour toutes ces raisons, si le refus de vente est réprimé par la loi pour certains commerces, le rationnement du crédit reste un acte tout à fait légal pour le banquier pour éviter les risques systémiques.

Les produits bancaires sont aussi des produits joints du fait de l'existence d'une production dont les coûts sont encore soumis au système des subventions croisées et accessoirement du fait de l'existence de demandes jointes. Du point de vue des coûts, les opérations bancaires sont complémentaires. Il est communément supposé que les produits bancaires coûtent moins cher à produire ensemble sous forme de "package" que séparément. Il est complémentaire de proposer un prêt personnel et d'ouvrir un compte chèque où le remboursement du prêt sera pris sur le versement mensuel du salaire. Dans d'autres cas, certaines prestations bancaires donnent lieu à des sous-prestations qui d'abord considérées comme sous-produits, deviennent de véritables produits. Les banques sont ainsi amenées à diversifier leur offre pour satisfaire au maximum les besoins divers d'une même clientèle et de profiter des éventuelles économies d'envergure d'une distribution de nouveaux produits par une organisation commerciale déjà en place. Les banques doivent donc en principe diversifier leur offre pour mieux satisfaire leur clientèle et optimiser leur gestion. L'existence d'une large gamme de produits bancaires est source de souplesse par rapport à la diversité des besoins de la clientèle. Les banques procèdent ainsi à la segmentation de la clientèle pour mieux répondre aux aspirations de celle-ci en termes de produits et de services

Les produits bancaires ont aussi une caractéristique liée à leur mode de production. En effet, le processus de production bancaire est continu. Le banquier ne peut intervenir sur le volume des tâches à effectuer. Le nombre de chèques tirés par jour est une donnée aléatoire qui dépend des porteurs de carnets de chèque. Quel que

soit le montant de cette donnée, le banquier doit traiter ces chèques chaque jour sans possibilité d'arrêter le traitement alors que l'on peut arrêter la chaîne de production d'un bien matériel. Il en découle que le banquier n'a pas une parfaite maîtrise de son processus de production.

L'innovation dans le domaine des produits bancaires est en outre non brevetable car les produits bancaires sont uniformes. En effet, au plan juridique et réglementaire, les produits bancaires sont identiques. Ainsi, rien n'est plus semblable à un dépôt d'épargne qu'un autre dépôt d'épargne. La principale différence introduite par les banques est de nature marketing. Elle porte sur l'habillage du produit et concerne par exemple sa dénomination et sa destination.

Le facteur temps, par le biais des risques, interfère fortement dans la qualité finale de la production bancaire. Lorsqu'on accorde un crédit à un client, on n'est pas totalement sûr que ce client sera solvable dans le futur.

Enfin, la marchéisation croissante des activités bancaires augmente les sources de plus-values et de moins-values par le biais des taux du marché des capitaux. Le secteur bancaire est donc un secteur pour lequel la matière première peut être source de pertes et de profits. La banque est donc contrainte de gérer cette matière première (gestion du risque de taux d'intérêt et de taux de change), par le biais de sa salle de marché pour son propre compte et pour le compte de sa clientèle d'entreprises.

## 2-3/ Les mesures de la production bancaire

De l'analyse qui précède, découle la question de la mesure de l'output bancaire à travers l'approche institutionnelle et l'approche industrielle de la banque.

### 2-3-1/ L'approche institutionnelle de la production bancaire

Le rapport du groupe de travail du CNC [1990, propose des définitions de la production bancaire à partir de la comptabilité nationale mais aussi à partir des concepts utilisés par les banquiers sur le terrain.

En comptabilité nationale, il y a deux grandes catégories de production de services marchands. La production de services divers et la production imputée de services bancaires (PISB). La première, comprend les prestations facturées distinctement comme pour n'importe quel prestataire de service. On peut citer les commissions sur les crédits, les opérations de caisse, les opérations sur titres, le change, les commissions d'encaissement, les opérations d'ingénierie financière, les droits de garde, la location de coffres. La PISB est quant à elle mesurée par l'excédent des intérêts et des dividendes perçus sur les intérêts servis aux apporteurs de capitaux.

Sur le terrain, les banquiers utilisent par ailleurs le concept de chiffre d'affaires mais cette mesure, dans les institutions financières, n'est pas identique à celle d'une entreprise industrielle. Dans les institutions financières le chiffre d'affaires correspondrait au total des commissions et des intérêts bruts reçus. Comme il s'agit d'un secteur qui joue le rôle d'intermédiaire financier entre des agents non financiers, les consommations intermédiaires sous forme de frais bancaires -intérêts versés à la clientèle, paiement d'intérêts sur opérations de trésorerie, sur obligations...- y sont très élevées.

Le groupe de travail du CNC a choisi de raisonner davantage en termes de commissions et d'intérêts nets et donc de retenir la notion de produit net bancaire (PNB). Cette notion serait plus proche de l'activité économique des banques. Le PNB correspond à la différence entre les produits et les frais bancaires, c'est-à-dire aux intérêts et commissions nets plus les revenus et les plus-values du portefeuille ainsi que des produits d'arbitrage et des opérations sur les nouveaux instruments financiers. C'est un concept de résultat plus large que celui qui découlerait de la seule fourniture de prestations de service et de prestations d'intermédiation classique. Il prend en compte les plus et moins-values. Il comprend les deux concepts de production retenus par la comptabilité nationale (production de services+PISB). Le PNB correspondrait donc à la valeur ajoutée des établissements de crédits.

## 2-3-2/ Les approches industrielles de la production bancaire

Dans les analyses académiques anglo-saxonnes, la banque est considérée comme une entreprise fournissant un service d'intermédiation fondé sur la gestion de l'actif et du passif. Notons que la gestion de l'actif a été parfois présentée comme indépendante de celle du passif [Klein, 1971]. De nombreux économistes ont tenté de modéliser le comportement de production des banques sans qu'en définitive un indicateur de production ait véritablement recueilli de consensus.

L'essentiel des contributions [Humprey, 1987, Mester, 1987a, Berger, Hanweck, Humprey, 1987] conduisent à considérer deux types d'approches de la mesure du produit bancaire et du cycle de production dans la banque. La première est qualifiée d'approche "par la production" ou en volume puisqu'elle tente d'appréhender la production bancaire à travers des indicateurs physiques. La deuxième est intitulée approche "par l'intermédiation" ou en valeur. Elle privilégie l'intermédiation considérée comme la séquence centrale dans le processus de production bancaire.

Selon la première, initiée par Benston [1965], Bell et Murphy [1968] la banque en tant qu'entreprise de services fournit trois types de services distincts. Les premiers engendrent des ressources (dépôts à vue, dépôts à terme...). Les deuxièmes constituent des emplois (crédits, titres). Les troisièmes sont considérés comme annexes ou complémentaires aux deux premiers types de services (location de coffre, assurance, par exemple). Les défenseurs de l'approche par la production optent, en outre, pour une mesure physique de l'output bancaire. Ainsi le nombre de comptes est utilisé comme indicateur permettant de mesurer la dimension du produit des institutions financières. Du point de vue de la production bancaire en volume, la firme bancaire est supposée produire un volume de crédits et/ou de dépôts. Cette production nécessite l'utilisation de deux inputs principalement du capital et du travail. Le nombre de comptes de dépôts et d'opérations de crédits seraient la meilleure mesure de l'output bancaire. Ainsi, l'idée est que le processus de production bancaire s'apparente plus au nombre d'opérations effectuées plutôt qu'aux montants traités.

Cette approche néglige donc l'aspect "intermédiation" de la production bancaire. Elle ne rend compte que de la dimension réelle et se préoccupe de la mesure de l'efficacité productive. La production bancaire est mesurée uniquement par des agrégats physiques et tous les services sont considérés comme des outputs. Si on

adopte cette vision, alors un accroissement du nombre d'opérations ou de produits accroît le coût de production de la banque indépendamment du montant engagé par opération ou par produit. On aboutit ainsi au paradoxe suivant : il est préférable pour une banque d'ouvrir plusieurs comptes pour une personne très pauvre qu'un seul compte pour une personne très riche. On va illustrer ce paradoxe par l'exemple suivant. Soit deux clients A et B domiciliés auprès d'une même banque. Le client A ouvre trois comptes :

- un compte courant sur lequel il verse 200 F
- un Codevi sur lequel il verse 500F
- un compte d'épargne logement sur lequel il verse 1000F

Le client B ouvre auprès de cette même banque un seul compte courant sur lequel il verse 100 000F.

Ainsi, d'un point de vue industriel, le client A améliore la productivité de la banque plus que le client B. Cependant, d'un point de vue financier, et compte tenu de leur surface financière respective, le client B est plus rentable pour la banque que le client A d'autant qu'il coûte moins cher à la banque car plus le nombre d'opérations augmente plus les coûts opératoires des banques augmentent. Les indicateurs physiques peuvent donc paraître insuffisants parce qu'ils n'appréhenderaient que de manière partielle la production bancaire. Or une vision exhaustive ne peut éluder le phénomène d'intermédiation.

Selon l'approche par l'intermédiation développée également par Sealey et Lindley [1977], la production des services bancaires et financiers ne se limite pas aux quantités physiques. D'autres auteurs, comme Murray et White [1983, pp.891] ont confirmé que "the economic output is best measured by the dollar value of earning assets". Cette approche prend en compte la dimension financière des opérations. La production bancaire est mesurée par des agrégats financiers exprimés en unités monétaires. Dans cette perspective, les dépôts ainsi que le travail et le capital sont considérés comme des inputs.

Dans l'approche par l'intermédiation, les produits bancaires sont les montants, exprimés en francs, des dépôts, des crédits et des autres actifs financiers. Dans

l'approche par le compte d'exploitation, certaines contributions [Greenbaum, 1967] se sont attachées à définir la "valeur sociale" des services bancaires correspondant à leur "valeur réelle". Greenbaum reconnaît que cette valeur correspond au revenu net de la banque. Elle est fonction des conditions du marché. L'output bancaire s'apparente donc au produit net bancaire. L'intérêt d'une telle approche s'explique aussi par la reconnaissance implicite de la nature multiproduits de la production bancaire. Celle-ci est exprimée en tant que flux ce qui est plus conforme à l'intermédiation bancaire.

Ces deux approches de l'output bancaire continuent à être utilisées dans la littérature la plus récente mais de manière inégale. En effet, l'approche par la production ou en volume semble moins usitée que l'approche par l'intermédiation ou en valeur comme l'indique le tableau ci-dessous.

Tableau 1

Auteurs et type d'approche de la production	Outputs	Inputs correspondants
Ragan et al. [1988]. Approche par l'intermédiation	Crédits commerciaux, industriels et à la consommation et dépôts à vue, à terme et d'épargne	Travail, capital, fonds empruntés
Aly et al. [1990]. Approche par l'intermédiation	Crédits commerciaux, industriels, immobiliers, à la consommation, et autres crédits, et dépôts à vue	Travail, capital, fonds empruntés
Elyziani et Mehidian [1990]. Approche par l'intermédiation	Crédits commerciaux, industriels, immobiliers, et autres crédits, et investissements	Travail, capital, dépôts à vue, à terme et d'épargne
Ferrier et Lovell [1990]. Approche par la production	Nombre de comptes de dépôts à vue, de dépôts à terme, nombre de crédits immobiliers et industriels.	Nombre total des effectifs, coûts d'infrastructure (loyer, fourniture et matériel)
Yue [1992]. Approche par l'intermédiation	Intérêts débiteurs et commissions et crédits totaux.	Intérêts créditeurs et coûts opératoires et dépôts.
Grabowski et al. [1994]. Approche par l'intermédiation	Crédits commerciaux, industriels, immobiliers et à la consommation, titres et dépôts à vue	Travail, capital, fonds empruntés
Pastor et ali. [1995]. Approche par l'intermédiation	Crédits, autres actifs productifs (investissements) et dépôts (à vue, à terme, d'épargne, interbancaire et autres)	Coûts réels (non-interest) et frais de personnel

Source : synthèse réalisée par l'auteur

La question de la définition de l'output bancaire continue à faire couler beaucoup d'encre car aux yeux de beaucoup d'auteurs les définitions proposées demeurent entachées par une vision très industrialiste. Celle-ci ne reposeraient pas véritablement sur une théorie de la production bancaire. Si bien que certains auteurs ont opté pour le crédit comme output et les dépôts comme inputs. Pourquoi ce choix ? Pourquoi ne pas considérer certains dépôts également comme outputs ?

Des éléments de réponse à ces questions se trouvent dans Hancock [1991]. L'auteur propose un modèle théorique de production bancaire ainsi qu'une application reposant sur des produits bancaires endogènes, défini par rapport au coût d'usage des éléments de l'actif et/ou du passif bancaire. Il propose, en effet, une méthode permettant de déterminer comment certains postes de l'actif ou du passif peuvent être considérés comme inputs ou comme outputs. Ainsi, du côté du passif, le coût d'usage réel augmente avec les intérêts créditeurs, avec les primes d'assurance sur les dépôts et le ratio de réserves obligatoires.

De ce qui précède, Hancock déduit une règle. Si le coût d'usage est positif alors l'actif ou le passif correspondant est un input. Si, au contraire, le coût d'usage est négatif alors il s'agit d'un output. Ces coûts d'usage sont intégrés dans la fonction de profit qui comprend d'autres prix d'inputs physiques comme le travail, le matériel ainsi que des prix d'output. Ainsi, par exemple, les dépôts à vue seraient des outputs si leur coût d'usage était négatif. Par contre, les dépôts à terme seraient des inputs si leur coût d'usage était positif.

## 2-4/ Quelle définition de la production bancaire peut-on proposer ?

L'activité bancaire est multiforme et on peut imaginer au moins trois grandes familles.

L'activité spontanée : il s'agit d'une activité non suscitée nécessairement par la banque de manière directe. C'est le cas des dépôts à vue. Ici, la banque ne peut pas véritablement maîtriser le nombre de chèques émis, ni anticiper le flux exact de dépôts reçus.

L'activité provoquée : il s'agit d'une activité suscitée par la banque elle-même. Elle s'accompagne en général de campagnes publicitaires et de plan d'action à moyen terme. C'est le cas du crédit, des dépôts d'épargne et autres produits de placements de type épargne collective.

L'activité induite ou récurrente : il s'agit des services associés à l'activité principale d'intermédiation de la banque générant des commissions. On peut y classer les nombreux services de coffres-forts, chèques, cartes bancaires,..., conseils ainsi que les effectifs et les immobilisations.

Qu'est-ce qui distingue alors un input bancaire d'un output bancaire ? Pour répondre à cette question on peut s'appuyer sur la règle de Hancock [1991]. Si le coût d'usage des éléments de l'actif (pour l'essentiel les crédits) ou du passif (pour l'essentiel les dépôts) sont positifs alors ils correspondent à des inputs. Dans le cas contraire, il s'agirait d'output.

Exemple 1 : un dépôt à vue a en principe un coût d'usage ou coût de fabrication négatif. Il s'agit donc d'un output car il doit rapporter plus à la banque qu'il ne coûte.

Exemple 2 : un crédit a un coût d'usage négatif car il doit rapporter des intérêts débiteurs à la banque supérieurs aux coûts de fabrication, ce qui permet de justifier l'intermédiation. Il s'agit donc d'un output.

Exemple 3 : un dépôt d'épargne ou à terme ou encore une Sicav a un coût d'usage positif puisque la banque paye aux clients des intérêts créditeurs. Il s'agit donc d'un input.

Dans le tableau ci dessous, nous proposons des critères permettant de distinguer ce qui dans l'activité bancaire relève de l'input et ce qui relève de l'output. Cette grille de lecture de la production bancaire repose sur la notion de coût d'usage introduite par Hancock [1991].

Tableau 2

Critères de distinction entre input et output dans l'activité bancaire

	Activité spontanée	Activité provoquée		Activité induite	
Coût d'usage	négatif	négatif	positif	négatif	positif
Nature	output	output	input	output	input
Exemple	dépôts à vue	crédits	dépôts à terme	services de conseil	effectifs, immobilisations

Source : d'après l'auteur

L'ambiguïté de la production bancaire se situerait donc au niveau de l'activité provoquée et de l'activité induite. Dès lors, l'activité de dépôt à terme et d'épargne ainsi que les effectifs et les immobilisations constituent une forme d'activité qui coûte plus à la banque, à un moment donné, qu'elle ne rapporte. C'est en cela qu'il est plus cohérent de l'interpréter comme input. Cependant, une critique de Triplett [1994] montre que considérer les dépôts à vue comme output résulte du fait que l'on néglige des frais implicites sous forme de services divers.

## Conclusion

Ainsi, si l'on part du principe que la banque est une entreprise comme les autres alors on pourrait considérer qu'il est possible de lui appliquer le concept d'économies d'échelle. Or ces économies sont difficiles à mettre en évidence. Il y a principalement deux raisons à cela. D'abord, les analyses préalables aux stratégies de concentration ne s'appuient pas sur des indicateurs de production consensuels. Ensuite, l'existence de subventions croisées, du fait de la faiblesse de la comptabilité analytique dans la banque, conduit au financement du déficit de certaines opérations par le bénéfice dégagé par d'autres. Les approches industrielles de la banque basées sur la notion d'économies d'échelle deviendraient plus pertinentes le jour où ces deux problèmes seraient résolus.

Aussi, la raison d'être des banques et leurs spécificités sont de nature à nous convaincre que les stratégies de restructuration observées aujourd'hui résulteraient d'arguments moins conventionnels que les arguments de coût et de taille. Il existerait, en effet, de multiples avantages dans les opérations de fusions ne se traduisant pas

nécessairement en termes d'économies de coût. De tels avantages comprennent une plus grande diversification des dépôts et des crédits, une orientation stratégique différente et de nouveaux appuis pour une croissance future.

## Bibliographie

- Artus P. et Pollin J.P., 1989, "Les effets de la réglementation et le comportement des banques", Colloque Suerf, 12-14 octobre.
- Bell F.W. et Murphy N.B., 1968, "Economies of Scale and the Division of Labor in Commercial Banking", Southern Economic Journal, 35, pp.131-139.
- Benston G. J. et Smith C. W., 1976, "A transaction cost approach to the Theory of financial intermediation", Journal of Finance, mai.
- Benston G.J., 1965a, "Economies of Scale and Marginal Costs in Banking Operations", National Banking Review. Vol. 2, juin, pp.507-549.
- Benston G.J., 1965b, "Branch Banking and Economies of Scale", Journal of Finance. 20, mai, pp.312-331.
- Berger A.N., G.A. Hanweck et D.B. Humphrey., 1987, "Competitive Viability in Banking: Scale, Scope and Product Mix Economies", Journal of Monetary Economics. Vol. 20.
- Bernanke B. et Gertler M., 1986, "Banking and general equilibrium". NBER, n°1647.
- Boyd J. H. et Prescott E. C., 1986, "Financial Intermediary Coalitions". Journal of Economic Theory, vol.38, Avril, pp.211-32..
- Chant J. G., 1991, "The New Theory of Financial Intermediation" in K. Dow et M. K. Lewis (eds), Current Issues in Monetary Analysis and Policy, Macmillan, London.
- Coase R.H., 1937, "The nature of the firm". Economica, n°4, pp.386-405.
- Diamond D. W., 1984, "Financial Intermediation and Delegated Monitoring", Review of Economic Studies, vol.51.
- Diamond D. W. et Dybvig P. H., 1983, "Bank Runs, Deposit Insurance, and Liquidity", Journal of Political Economy, vol.91, n°3.
- Greenbaum S.I., 1967a, "Competition and Efficiency in Banking System : Empirical Research and Its Policy Implications". The journal of Political Economy. Vol 75. n°4. Part 2, pp.461-481.
- Greenbaum S.I., 1967b, "A Study of Bank Costs". National Banking Review. 4, juin, pp.415-434.
- Gurley J. G. et Shaw E. S., 1960, Money in the Theory of Finance. Washington D.C., Brookings institution.
- Hancock D., 1991, A Theory of Production of Financial Firm, Kluwer Academic Publishers
- Harrington R., 1987 La gestion par les banques de leurs actifs et de leurs passifs. OCDE.
- Humphrey D.B., 1987, "Cost Dispersion and the Measurement of Economies in Banking". Economic Review, Mai-Juin.
- Klein M. A., 1971, "A Theory of The Banking Firm". Journal of Money, Credit, and Banking, mai, ppp.205-218.
- Leland H. E. et Pyle D. H., 1977, "Informational Asymmetries, Financial Structure, and Financial Intermediation", Journal of Finance, vol. 32, n°2, mai.
- Lewis M. K., 1991, "Theory and practice of the banking firm", in Green, C.J. and Llewellyn, D. T (eds), Survey in Monetary Economics. Vol 2: Financial Markets and Institutions. Blackwell, Oxford, UK/Cambridge, USA, pp.116-65.

- Mester L., 1987a, "A Multi-product Cost Studies of Saving and Loans". Journal of Finance, vol XLII, n°2, juin, pp.423-445.
- Mester L., 1987b, "Efficient production of Financial Services". Business Review, Federal Reserve Bank of Philadelphia, janvier-février, pp.15-25.
- Modigliani F. et Miller M., 1958, "The cost of capital, corporation finance, and the theory of investments". American Economic Review, vol 48, pp.261-297.
- Murray J.D. et White R.W., 1983, "Economies of Scale and Economies of Scope in Multiproduct Financial Institutions: A Study of British Columbia Credit Unions", Journal of Finance, vol XXXVIII, n°3, juin.
- Pesek B., 1970, "Bank's supply function and the equilibrium quantity of money". Canadian Journal of Economics, pp.357-385, août.
- Ramakrishnan R et. Thakor A., 1984, "Information Reliability and Financial Intermediation". Review of Economic Studies, vol. 51, pp.415-432.
- Sealey C. W. et Lindley J. T., 1977, "Inputs, Outputs and a Theory of Production and Cost at Deposit Financial Institutions". Journal of Finance. 32, n°4, septembre, pp.1251-1266.
- Towey R.E., 1974, "Money Creation and the Theory of the banking firm." Journal of Finance, mars, n°29, pp.57-72.
- Williamson O. E., 1975, Market and Hierarchies. New York: Free Press.